

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date de la convocation : 8 décembre 2011

Présents avec pouvoir de vote : 43

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën sur Lignon : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Lucienne DESCHAMPS, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Evelyne GAUMON (suppléante), Gilbert MAYOUD (suppléant),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Cédric SOUCHON (suppléant)

Débats Rivière d'Orpra : André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

Marcilly le Château : Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Jacques ZANTEDESCHI (suppléant),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE,

Montverdun : Michel BRUN, Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSELOU,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN, Jean-Luc VENET,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant)

Saint Sixte : Isabelle MACQUET (suppléante)

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Patrice CHAZELLE, Nicole PARDON, Frédéric MARCHAND (suppléant sans pouvoir de vote), Francis VERGNE (suppléant sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER.

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Gisèle DEVAUD, Marcel FAYON, Linda MOLLON, Myriam MULLER (Boën), Claude CHARRET (Cezay), Agnès TARIT (Débats Rivière d'Orpra), Marie-Hélène BRIAT (Marcilly le Château), Hélène DUCLOS, Stéphanie MASSACRIER (Marcoux), Christine DAVAL (Sail sous Couzan), Christian RODAMEL (St Laurent Rochefort), Pascal BARRIER, Alexandra GROS, Philippe ROLLAND, Philippe ESSERTEL (St Sixte), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Pierre DREVET, Maire de Ste Agathe la Bouteresse, souhaite la bienvenue dans sa commune à l'ensemble des participants et présente rapidement son village de 1000 habitants pour 1000 hectares, qui est un village qui bouge et qui s'anime, avec une équipe municipale qui souhaite travailler dans la sérénité et efficacement, avec une politique de rigueur depuis 2008. Il expose également à l'assemblée l'avancement du projet de réhabilitation de la briqueterie, fermée depuis 2003 et aujourd'hui friche industrielle convoitée par certains, dont la démolition est prévue pour fin 2012 avec EPORA. Il rappelle que la décharge a fonctionné entre 1971 et 1991 et précise qu'au vu des dernières analyses réalisées, la fermeture administrative de celle-ci va pouvoir être définitive. Il présente ensuite les grandes lignes du projet de parc photovoltaïque sur 13ha et de site naturel pour 30ha.

M. Lucien MOULLIER, Président, encourage les communes qui reçoivent la réunion du conseil communautaire à présenter comme cela vient d'être fait les perspectives ou les difficultés qui sont rencontrées. M. le Président tient à remercier tout particulièrement l'équipe municipale de Ste Agathe la Bouteresse venue en nombre et leur propose de se présenter à l'assemblée, compte tenu du renouvellement récent.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 16 novembre 2011

M. le Président soumet à l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil communautaire joint à la convocation ; ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Déchèterie de la Presle : ordre de service pour l'année 2012 sur le marché de gestion et d'exploitation

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-Président, rappelle que le marché de transfert, traitement des matériaux et gardiennage de la déchèterie de la Presle à Arthun est un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans plus 3 fois un an renouvelable. La première période du marché a démarré le 01/01/08 et s'est terminée le 31/12/10. L'entreprise attributaire est SITA. Cette entreprise est régulièrement rencontrée pour faire le point sur le fonctionnement de la déchèterie et les réunions sont généralement très constructives. Il rappelle ainsi les nouvelles collectes spécifiques décidées sur la déchèterie, dont certaines à titre expérimental, il précise qu'un nouveau panneau sur le devenir des déchets apportés à la déchèterie va finalement être entièrement financé par l'entreprise.

Il y a lieu de préciser par bon de commande pour 2012 la nature des prestations demandées et d'ajuster par avenant le bon de commande passé pour l'année 2011. Le montant proposé pour l'avenant 2011 s'élève à 23 000,5 € HT et le bon de commande proposé pour 2012 s'élève à 293 801,44 € HT.

En réponse aux questions de M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux et de Thierry GOUBY, conseiller municipal de Marcilly le Château, M. le 1^{er} Vice-Président précise que le montant du bon de commande en 2011 était de 242 327,34 € HT, hors actualisation ou révision des prix. Le réalisé extrapolé pour 2011 s'élève au final à

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

305 900 € TTC, incluant révision et actualisation des prix ainsi que 15 000 € de prestation de l'entreprise Rhône Environnement pour le broyage des déchets végétaux. L'évolution du prix du marché correspond à l'augmentation des tonnages déposés et à la hausse des tarifs du tout-venant. Pour ce dernier point, les bennes supplémentaires récemment disposées visent précisément à minorer son impact dans le coût global de la déchèterie auquel doit être rajouté le marché passé avec l'entreprise Rhône Environnement pour le broyage des déchets verts.

Après vote à mains levées, l'avenant au bon de commande 2011 et le bon de commande 2012, respectivement pour un montant de 23 000,5 € HT et 293 801,44 € HT, sont approuvés à l'unanimité.

3. Redevance ordures ménagères pour 2012 : détermination de la part et des modalités de calcul

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que les récentes réunions du groupe-projet déchets ménagers et milieux naturels ont permis de préparer un budget annexe déchets ménagers prévisionnel pour 2012 et ainsi un montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Les hypothèses de travail ont été les suivantes : taxe sur la valeur ajoutée anticipée à 7%, taxe générale sur les activités polluantes 24 euros la tonne, pas de paiement de l'avance à Véolia, impact accru des charges de personnel (préparation du nouveau marché, fin du contrat aidé pour la mission ambassadeur du tri, mobilisation des services techniques et administratifs), virement à la section investissement d'une partie des excédents et la part proposée à 80 euros. Il précise que sur 2011, des recettes exceptionnelles non inscrites au budget primitif sont venues améliorer le résultat de ce budget, avec les soutiens plus importants liés au barème E, les versements de TGAP des entreprises SITA et VEOLIA.

A la demande de M. Marcel POMMIER, conseiller municipal de Montverdu, s'interrogeant sur l'obligation de création d'un emploi pérenne pour la mission d'ambassadeur du tri, il est rappelé que le poste statutaire à 25h a été créé mais qu'il sera pourvu par voie contractuelle par dérogation.

M. Jean-Luc SOUZY, Maire de Ste Foy St Sulpice, s'interroge sur le risque de voir les pertes sur annulatifs augmenter et les recettes diminuer d'autant plus avec une redevance ramenée à 80€.

M. Thierry LEMAITRE, conseiller municipal de Boën, précise qu'il est personnellement favorable au maintien de la redevance à 83€ comme le proposait le groupe projet afin de ne pas être pénalisé dans la négociation du futur marché de collecte et de traitement des déchets ménagers. Il rappelle également que des investissements sont à prévoir à la déchèterie, notamment dans une perspective d'amélioration de l'apport des gravats. Il souligne par ailleurs que les recettes exceptionnelles en 2011 ne sont pas certaines pour 2012.

M. le Président informe l'assemblée qu'en effet, lors du bureau du 7 décembre, la proposition du groupe projet de maintien de la redevance à 83€ n'a pas été suivie, les membres du bureau ont en effet souhaité proposer une baisse de la redevance à 80€ à deux absentions, et deux voix contre près. Il rappelle toutefois que cette décision revient en tout état de cause au conseil de ce soir. Personnellement il défend cette proposition de baisse de la redevance, qui montre qu'il n'y a pas de « fatalité à la hausse » selon l'expression de M. Daniel CHARLIN Vice-Président, que la gestion de ce budget annexe est bonne et permet cette baisse, qui peut avoir un effet pédagogique et encourager les administrés à trier encore mieux. M. le Président informe l'assemblée qu'il a, par ailleurs, rencontré une entreprise prestataire concurrente des 3 grosses entreprises présentes sur le marché des déchets et que différentes possibilités s'offrent à nous : reconduction du groupement de commande entre les 3 communautés tel qu'actuellement, groupement de commande à 2 seulement ou marché à notre seule échelle.

M. CHARLIN Vice-Président précise à l'assemblée que les excédents cumulés en section fonctionnement sur ce budget annexe représentent près de la moitié du produit annuel de la redevance et que ce budget n'a pas d'emprunt à rembourser.

M. SOUZY demande que la hausse éventuelle de la redevance, si elle devait être décidée au vu des conditions futures de renouvellement de nos marchés, soit lissée dans le temps.

M. GOUBY partage tout à fait les arguments en faveur de la baisse présentés par le Président au vu des marges de manœuvre importantes dégagées des excédents 2010 puis 2011.

M. Michel CELLIER, adjoint à Trelins, pense aussi que la baisse de la redevance peut encourager les gens à trier et que cela les récompense de leurs efforts. Il propose le slogan suivant : « trier plus pour payer moins ».

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, juge en effet que cette affirmation du lien entre les efforts en faveur du tri et la baisse du montant de la redevance est importante, car elle revenait souvent dans les discussions avec les administrés.

Après vote à mains levées, par 39 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre, le montant de la part est voté à 80 €.

S'agissant de la proratisation, M. le 1^{er} Vice-Président tient à remercier l'ensemble des agents et élus qui ont pu participer à la réunion du 8 décembre dernier à Goutelas pour travailler sur les modalités de la mise en œuvre de la proratisation. La réunion a été très constructive et un règlement sera prochainement proposé pour la redevance.

S'agissant de la répartition du nombre de parts, M. le 1^{er} Vice-Président précise que la seule modification porte sur le nombre de parts facturé à la cité scolaire, qui augmente mais qui avait été anticipé et leur avait été annoncé pour prise en compte dans les budgets fonctionnant à l'année scolaire.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

Après vote à mains levées, la répartition du nombre de parts est approuvée à l'unanimité. (voir tableau en pièce jointe)

4. Office du tourisme du Pays d'Astrée : attribution du marché de travaux pour l'aménagement des locaux

M. le Président rappelle que le dossier de consultation des entreprises avait été approuvé en conseil du 12/10 dernier et qu'il comportait 6 lots. Les offres devaient être remises le 25/11 à 12h. Les critères d'analyse étaient le prix pour 60% et la valeur technique pour 40%. La commission d'appel d'offres CAO s'est réunie le 07/12 en présence de Michel BARAY Président de l'office du tourisme. Une seule entreprise ayant soumissionné pour le lot maçonnerie et trois entreprises locales nous ayant, par écrit, précisé qu'elles ne pouvaient pas faire de proposition de prix au vu du dossier remis, la CAO propose de le déclarer infructueux.

Le délai du chantier s'en trouvera décalé de fait, ce lot devant intervenir en premier. Mais en tout état de cause, M. le Président rappelle qu'il souhaite attendre la signature du contrat territorial de développement CTD avec les services du Conseil Général avant de démarrer ces travaux. Suite aux derniers contacts établis avec les services du Conseil Général la signature initialement prévue en février serait plutôt décalée en avril.

La CAO propose ensuite d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1: Maçonnerie - infructueux

Lot 2: Menuiseries – entreprise NIGON – 14 640 €HT

Lot 3: Placoplâtre – Peintures – entreprise d'Art et de Matière – 17 703,76 €HT

Lot 4: Electricité – Chauffage – entreprise DELCOM – 8 085 € HT

Lot 5: Plomberie – Sanitaire – entreprise Barrieux Bony – 2 923 € HT

Lot 6: Carrelage – entreprise Chevalier 3 596,57 €HT

Soit un total de 46 948,33 € HT de travaux, montant inférieur aux estimatifs réalisés par M. Emain maître d'œuvre.

Par 42 voix pour et 1 abstention, les propositions de la CAO sont adoptées.

5. Maison des Services des Monts du Forez : avenant pour convention pluriannuelle 2012-2014

Mme Patricia FAYE-CHAZAL, directrice, rappelle que dès l'origine, la communauté de communes du Pays d'Astrée a conventionné avec la Maison des Services des Monts du Forez et aujourd'hui, il est proposé de renouveler la convention sur la prochaine période de programmation, à savoir 2012-2014.

Les deux volets de la convention sont l'animation, emploi, formation, insertion et l'animation économique. Parmi les actions conduites dans le cadre de cette convention sont cités : l'accueil et accompagnement emploi formation, les relations employeurs, le comité local pour l'emploi, les chantiers éducatifs, les jobs d'été et le PLIE plan local pour l'insertion et l'emploi, mais aussi l'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet en étroite collaboration avec Christine DOMERGUE, la détection et la construction d'offres d'activités (portage de repas, transmission) et la session d'accueil d'actifs.

Le montant annuel du soutien accordé est de 32 000 € et ne sera pas modifié. Un avenant est donc proposé pour reconduire l'actuelle convention à échéance au 31/12/11 sur une période de programmation 2012-2014 dans les mêmes termes financiers.

M. le Président insiste tout particulièrement sur les bonnes relations qu'a le personnel de la Maison des Services avec les entreprises locales et le soutien apporté à des projets de développement, comme celui de l'entreprise Bourg Industries à St Sixte, la nouvelle entreprise ayant racheté le pôle bois, le centre d'accueil pour personnes dépendantes à St Didier sur Rochefort... Il précise également à l'assemblée que le comité de suivi et de concertation 2011 de la Maison des services a lieu le lendemain à Goutelas et que ce sera le dernier pour David Comméat, responsable. La personne qui lui succèdera est Mlle Blandine ESSERTEL, originaire de Bussy Albieux.

Par 42 voix pour et 1 voix contre, l'avenant tel que présenté est adopté.

6. Volet paysage du contrat de rivière et Chemins de L'Astrée

6.1. projet de passerelle sur le Lignon entre le Grand pré et Montverdun

M. le Président souhaite tout particulièrement remercier M. Didier LAFOND, conseiller municipal de Montverdun, qui a su, avec toute la diplomatie, le sérieux et l'engagement nécessaires, faire aboutir des négociations foncières qui jusqu'alors étaient restées vaines.

Des opportunités d'acquisitions foncières sont en effet soumises au vote pour permettre de relier le Grand Pré à St Etienne le Molard au Pic de Montverdun, avec la réalisation d'une passerelle sur le Lignon prévue au volet paysage du contrat de rivière et s'inscrivant dans le cadre des Chemins de L'Astrée. Les propriétaires sont Mmes PERSIGNY et GUILLAUMIN. La surface totale à acquérir est de 32 635 m² sur la commune de Montverdun. M. le Président rappelle que les dernières acquisitions réalisées pour permettre la réalisation de l'accès technique aux jardins de L'Astrée l'ont été au prix de 0,5 € le m² et propose donc que le même prix soit proposé à ces deux propriétaires qui sont favorables à la vente.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

M.M. Jean-Paul COMBE, conseiller délégué référent pour le contrat de rivière et Didier LAFOND précisent que 260 m de piste ont déjà été réalisés et permettent l'accès jusqu'à l'ancienne papeterie, des remblais ont pu être déposés sur 3m de large.

Après vote à mains levées, l'acquisition des 4 parcelles au prix de 0,5€ le m² est approuvée par 42 voix pour et une abstention.

Il est précisé qu'à l'issue du prochain groupe de travail sur le volet paysage du contrat de rivière, une modification du calendrier prévisionnel des passerelles prévues sera peut-être proposée au vote. La première passerelle prévue resterait celle de la Baume à Sail mais la deuxième pourrait être celle reliant le Grand Pré à Montverdun et non la passerelle à Giraud entre Boën et Trelins.

6.2. aménagement du Grand pré

M. le Président souhaite remercier Mme Valérie DEVEAUX pour le travail qu'elle accomplit avec passion et sérieux sur ce dossier. Il précise que comme annoncé lors du dernier conseil les plantations sont en-cours de réalisation, une réunion de chantier a été difficilement calée ce jeudi 15 décembre et compte tenu des impossibilités tant de Ludovic BUISSON que de Daniel CHARLIN et lui-même, M. le Président demande si un conseiller pourrait se rendre disponible aux côtés de Valérie DEVEAUX et Eric LOMBARDIN.

M. GOUBY ayant eu vent de rumeurs sur la remise en cause du fossé et du parc à moutons, rappelle que le plan d'aménagement du Grand Pré est un document validé et voté par cette même assemblée. M. le Président confirme en effet que lors du dernier comité de pilotage des Chemins de *L'Astrée* des remarques avaient été faites sur le fossé et son maintien en eau compte tenu des nouvelles contraintes de débit réservé pour le Lignon (1/10^{ème}) ainsi que sur le parc à moutons, mais que rien n'a été modifié sur ces deux points.

M. MIOCHE attire l'attention de l'assemblée sur les risques possibles sur les fondations de la Bâtie selon ce que fera ou pas le Conseil Général pour l'eau du bief, en faisant état de l'expérience du château de Goutelas suite à la sécheresse de 2003 suite à la suppression de l'alimentation en eau des douves, avec des fissures apparues.

M. René COUTURIER, adjoint à Trelins, rappelle qu'il existe 3 catégories de période en cas de sécheresse : les situations de vigilance, de pénurie et de crise et qu'en période d'étiage, les biefs peuvent être arrêtés. Une réserve d'eau pour les jardins pourrait être intéressante même si pour l'arrosage des jardins de *L'Astrée*, un cadre dérogatoire est normalement prévu.

M. Robert GUILLOT, adjoint à Ste Agathe la Bouteresse, fait le lien avec l'eau des lagunes de la commune et de même M. DREVET précise que les carrières représentent à elles seules une réserve de près d'un million de m³.

Il est proposé qu'un courrier soit adressé à Mme la Préfète et à M. le Président du Conseil Général de la Loire.

7. Conventions d'adhésion de la communauté de communes

Renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion pour 2012 et 2013

Ce service optionnel pour les agents relevant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales est proposé par le centre de gestion en matière de retraite et d'invalidité. La convention initiale a été approuvée en conseil du 14 septembre 2009. Les tarifs sont fixés selon les dossiers et la cotisation n'est appelée qu'en fonction des besoins. Après vote à mains levées, le renouvellement de cette convention est adopté à l'unanimité.

Adhésion au service prévention du Centre de gestion pour la mission d'ACFI agent chargé de la fonction d'inspection

Suite à la nomination de Mlle Evelyne POULARD en tant qu'ACMO agent chargé de la mise en œuvre des règles de sécurité pour la communauté de communes, le Centre de gestion propose 2 prestations : l'assistance individualisée en formation (mission d'inspection et actions de conseil) et l'information et conseil en prévention. La tarification est à la demi-journée réalisée et la durée de la convention est liée au mandat.

Après vote à mains levées, l'adhésion au service prévention pour la mission ACFI est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Marie JOLIVEA, Maire de la commune d'Ailleux, rappelle le travail qui est entrepris de mutualisation d'un ACMO entre plusieurs communes de la communauté, Mme Françoise BARTHOLIN, ACMO désigné pour sa commune, étant volontaire pour ce faire. Il demande à ce que chaque commune lui fasse parvenir le nombre d'agents salariés et les postes occupés ainsi que leurs éventuelles spécificités. M. MIOCHE se propose pour aider à la rédaction de certains documents. M. DREVET s'inquiète des délais de mise en œuvre de cette solution. Une réunion doit prochainement être organisée pour partager l'expérience de la commune de Boën, la date n'est pas encore arrêtée, en raison des problèmes de disponibilités de l'ACFI, M. COUDOUR s'interroge toujours sur le degré de responsabilité et interpellera M. le Sous-Préfet à ce sujet le 12 janvier prochain

8. Finances

8.1. Emprunt à contracter

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

M. CHARLIN Vice-Président informe l'assemblée qu'au vu de l'état des restes à réaliser, un emprunt doit être souscrit pour l'équilibre de notre budget général. Il est proposé de souscrire un emprunt de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, le moins disant en taux fixe, sur 15 ans au taux de 4,51 % en remboursement annuel.

A la question de M. Christian MASSACRIER, adjoint à Boën, sur la nécessité de cet emprunt, il est rappelé qu'il s'agit entre autres de ne pas se voir affecter obligatoirement une partie de notre excédent de fonctionnement en investissement, qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre budgétaire, possible grâce aux liquidités de la Caisse des Dépôts et Consignations dont ont pu bénéficier certains établissements bancaires. Aux interrogations de M. POMMIER, il est précisé que la seule durée proposée par la Caisse d'Epargne était de 15 ans et qu'il n'y avait pas de possibilité de recourir directement à la Caisse des Dépôts. M. COMBE craint d'ailleurs que dans 6 mois, il n'y ait peut-être plus d'emprunts possibles.

Après vote à mains levées, par 39 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre, le prêt de 300 000 € à la Caisse d'Epargne sur 15 ans au taux de 4,51 % est validé.

8.2. Demande de caution du prêt de l'association du cinéma L'Entract

M. le Président présente à l'assemblée la demande qui nous est faite de caution de l'emprunt à contracter par l'association pour un montant de 50000 € pour le financement des travaux de réhabilitation du cinéma. Il rappelle que la communauté a apporté une subvention de 57 338 € à ce projet et précise que la caution peut porter sur la moitié de l'emprunt seulement.

A la demande de M. POMMIER il est précisé que ce cinéma est géré par une association et repose uniquement sur des bénévoles et que la communauté de communes a déjà apporté sa caution à des emprunts contractés par le centre culturel de Goutelas et par l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) de Bussy-Albieux, compte tenu de l'intérêt supra-communal de ces dossiers.

Après vote à mains levées, la caution de l'emprunt est accordée à l'unanimité.

8.3. Travaux réalisés en régie

M. CHARLIN Vice-Président informe l'assemblée de la nécessité de valider les chantiers réalisés par les services techniques, pouvant être inscrits en régie pour la récupération de TVA via le FCTVA, et les décisions budgétaires modificatives en découlant. En 2011, les travaux concernés sont pour le multi accueil de Sainte Agathe : l'aménagement d'une terrasse et la pose d'un revêtement de sol et de rayonnages dans le garage, et pour le complexe sportif : l'embellissement de la grande salle, du hall, des vestiaires et du porche d'entrée et des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés.

Le coût horaire de la main d'œuvre a été estimé à 21 €. Le montant total des fournitures se rapportant à ces opérations est de 3 400,63 € TTC, le coût main d'œuvre de 4 914 €, soit un montant total de 8 314,63 € à virer à la section investissement et un gain possible de l'ordre de 500 € de TVA.

Après vote à mains levées, l'inscription de ces travaux est validée à l'unanimité.

8.4. Décisions budgétaires modificatives

M. CHARLIN Vice-Président présente les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Budget parc d'activités

section fonctionnement

+ 12 000 € en dépenses en entretien de terrains

+ 12 000 € en recettes en variation de stock

section investissement

+ 12 000 € en dépenses travaux aménagés

+ 12 000 € en recettes avance du budget général

Budget déchets ménagers - Dépenses section fonctionnement

+ 2 600 € personnel non titulaire

- 2 600 € en dépenses imprévues

Budget château de Goutelas - section investissement

+ 31 400 € en dépenses constructions (2313)

+ 31 400 € en recettes emprunts (1641)

Budget général - section de fonctionnement

dépenses

+ 16 682 € subventions de fonctionnement reversées

+ 6 000 € participation accueil petite enfance

+ 36 200 € honoraires

recettes

+ 16 682 € participations

+ 2 600 € remboursement de frais par collectivité de rattachement

+ 39 600 € autres produits

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

Après vote à mains levées, les décisions budgétaires sont validées à l'unanimité pour le budget général, les budgets annexes parc d'activités et déchets ménagers ; pour le budget annexe de Goutelas elle est adoptée par 42 voix pour et une abstention.

8.5. Encaissement recette

Dans le cadre du marché de gestion du pôle petite enfance à Ste Agathe la Bouteresse avec la fédération Familles Rurales, aujourd'hui terminé, M. CHARLIN Vice-Président propose d'accepter l'encaissement des aides perçues par le gestionnaire sur certains contrats de travail. Après vote à mains levées, l'encaissement de cette recette d'un montant total de 39.653,19 € est adopté à l'unanimité.

8.6. Admissions en non valeur

Une admission en non valeur pour un montant total de 31 € au titre de l'année 2009 (vente de bac) est proposée et validée à l'unanimité sur le budget annexe des déchets ménagers.

9. Questions diverses

9.1. Ligne LGV Paris Orléans Lyon

M. Dominique ROCHE, adjoint à Marcoux présente un projet à horizon 2025. Devant la saturation de la ligne TGV Paris-Lyon, RFF Réseau ferré de France, a travaillé sur 7 projets de Ligne à Grande Vitesse entre Paris et Lyon, dont 4 tracés passent par Roanne et 3 par Mâcon. Un débat public sur ce projet, organisé par RFF, a lieu jusqu'au 31 janvier 2012. La SNCF a pris position pour un choix de tracé par Roanne mais RFF reste décideur. Une réunion publique a eu lieu à Roanne à laquelle M. ROCHE a défendu l'intérêt de notre territoire. Une prochaine est prévue à St Etienne le 12 janvier. Une délibération est donc proposée pour se prononcer en faveur du projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon pour retenir le tracé par Roanne afin de favoriser le développement de ce territoire, et prévoir un arrêt sur le tracé électrifié Roanne, Saint-Etienne, sur le territoire des Pays du Forez qui rassemble 176 394 habitants, et des activités économiques importantes et dynamiques tant au niveau industrie, qu'au niveau touristique. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9.2. Informations sur dossiers d'actualité

Lycée L'Astrée

M. Le Président précise qu'il est intervenu auprès du Recteur en faveur d'une ouverture d'une série « sciences et technologies du management et de la gestion » et d'un enseignement d'exploration en éducation physique et sportive. Les professeurs du lycée *L'Astrée* ont en effet tous fait grève le 8 décembre dernier, compte tenu des craintes qu'ils avaient de l'application de la réforme des lycées et de la suppression possible d'options et de filières, compte tenu des classes de moins de 25 élèves à Boën. Mme Peyroux, Provisoire, a été reçue par le secrétaire général du Recteur d'académie. Il s'avère en fin de compte que pour les lycées de moins de 400 élèves, ce seuil de 25 élèves par classe n'est pas appliqué, la prochaine rentrée scolaire ne devrait donc pas voir des options et filières disparaître. En revanche, si de nouvelles options et filières étaient mises en place, des besoins en famille d'accueil pourraient apparaître.

Syndicat Mixte des Pays du Forez

M. MIOCHE 1^{er} Vice-Président du syndicat informe l'assemblée que le programme d'actions du CDDRA contrat de développement durable en Rhône-Alpes pour le Forez sur la période 2012-2018 a été présenté en comité d'avis régional le 8 décembre dernier et que le jury lui a fait un très bon accueil. Le contrat devrait être validé en commission permanente le 30 mars 2012. Les commissions thématiques se réunissent à l'échelle du syndicat pour terminer les fiches actions et définir les conditions d'attribution des aides et les montants maximum de subvention. Le premier comité de pilotage se réunira en février pour examiner les dossiers les plus urgents.

Les dossiers seront transmis par voie dématérialisée uniquement, toujours par l'intermédiaire de la communauté de communes, qui aidera à leur constitution ; la communauté de communes pourra émettre un avis ou simplement viser les dossiers. Les techniciens référents des communautés se verront proposer un temps de formation.

Schéma départemental de la coopération intercommunale

M. le Président rend compte de la réunion de la CDCI qui a duré plus de 4 heures cet après-midi. Il précise qu'à la demande de la fédération des Maires de la Loire, tous les syndicats des eaux et de ramassage scolaire ont été maintenus. La communauté de communes du Pays d'Urfé restera en l'état actuel. Les deux communautés de communes de l'Ouest Roannais et de la Côte Roannaise n'ont pas vu leur amendement adopté et restent donc rattachées au Grand Roanne. Pour ce qui est de la fusion entre St Etienne Métropole et le Pays de St Galmier, les communes d'Andrézieux Bouthéon et de la Fouillouse s'y sont déclarées favorables, l'amendement proposé par le Pays de St Galmier contre cette fusion n'a pas été accepté, un délai supplémentaire de 6 mois a été accordé par Mme la Préfète, pour permettre plus de discussion, envisager des conventions de partenariat sur de grands équipements.

M. MIOCHE fait part de ses inquiétudes sur le devenir du CDDRA et du syndicat mixte des Pays du Forez avec cette éventualité du départ du pays de St Galmier vers St Etienne Métropole.

M. le Président rappelle également les inquiétudes légitimes sur le devenir des dotations de l'Etat, gelées par ailleurs et qui cherchent à inciter ces regroupements.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 décembre 2011

Budget 2012 du Conseil Général de la Loire

M. Jean-Baptiste Richard, adjoint à Marcoux, s'inquiète des articles de presse parus au sujet d'une pause des aides aux structures de la petite enfance. M. Le Président précise en effet que dans le cadre du budget 2012, il est proposé de faire une pause sur ces aides. Mme Berlier, Vice-Présidente en charge de ces questions lui a précisé que 5 dossiers, dont le nôtre, étaient déposés et concernés donc par cette décision. Notre dossier étant inscrit dans le cadre d'un CTD, Mme Berlier devait se renseigner pour plus d'éléments. En tout état de cause, il faut nous attendre à devoir préfinancer les subventions, si elles sont obtenues du côté du Conseil Général de la Loire.

Zone de développement de l'éolien des Monts du Forez

M. le Président souhaite informer l'assemblée de la position personnelle qu'il a souhaité présenter à Mme la Préfète par courrier dont il donne les grandes lignes, sans pour autant engager la communauté de communes : risques importants sur les ressources en eau, impact des distances entre la zone et les postes sources, impact environnemental et rentrées financières escomptées disproportionnés, risques pour la santé et la sécurité publiques. Siégeant à la commission des sites, il votera contre ce projet, qui manque de neutralité, l'entreprise intéressée ayant missionné le bureau d'études.

M. MIOCHE précise d'ailleurs qu'il a été sollicité par un bureau d'études investi par Electricité du Portugal pour la réalisation des études hydrologiques afin de fournir des éléments, il s'y refuse tant que l'étude ne sera pas conduite par un bureau neutre.

Formations du CNFPT

Les formations INTRA sollicitées par l'intermédiaire de M. JOLIVEAU ne seront pas mises en place avant la fin février 2012. Pour les agents contractuels dont l'échéance du contrat ne permet pas le maintien de leur inscription, d'autres solutions devront être trouvées, notamment avec les propositions faites par la Maison des Services des Monts du Forez.

Dates à retenir :

Bureau communautaire mercredi 04/01/12 à 20h30 (Intervention de l'office du tourisme du Pays d'Astrée)

Conseil communautaire mercredi 11/01/12 à 20h30 à Trelins

15/12 - 9h30-12h comité de suivi et de concertation de la Maison des Services à Goutelas

15/12- 18h30 bureau « communication »

16/12- 20h remise des diplômes PSC1

21/12 - 20h30 chemins de L'Astrée en scène et en musique à Goutelas

04/01- 17h groupe de travail locaux associatifs

11/01 – 14h30 signature du contrat de rivière 2012-2018 à Goutelas

12/01- 9h30 visite du Sous-Préfet

18/01- 20h30 comité de pilotage des chemins de L'Astrée

19/01- 9h réunion de bilan broyage des déchets végétaux avec la chambre d'agriculture

19/01 – 20h – réunion publique SPANC salle des fêtes Trelins

24/01 - 18h30 groupe de travail du volet paysage du contrat de rivière

25/01 - 19 h 30 : groupe de travail ACTIF

02/02 - 18h30 : réunion emploi à temps partagé avec entreprises industrielles

12/06 - 14h groupe de travail habitat indigne

M. le Président invite l'assemblée à la projection du film réalisé par l'association des anciens journalistes de France 3 le jeudi 22 décembre à 20h30 au château de Goutelas, film de 85 minutes, dont nous pourrions financer la réalisation d'une version plus courte si nous la jugeons satisfaisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

M. le Maire de Ste Agathe la Bouteresse convie l'ensemble des participants au verre de l'amitié offert par sa commune.